

## **Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
70, Boulevard Magenta  
75010 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

70, boulevard Magenta

75010 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'assemblée générale de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mai 2018.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

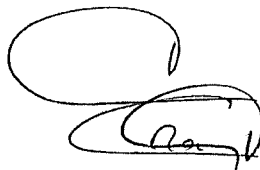
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

## Bureau International Catholique de l'Enfance

## BILAN au 31 décembre 2017 en Euros

ACTIF				PASSIF			
	31/12/17		31/12/16			31/12/17	31/12/16
	Brut	Amort/prov.	Net	Net			
<i>Actif immobilisé</i>					<i>Fonds propres</i>		
Logiciels	25 950	18 501	7 449	16 099	Fonds social	967 745	967 745
Matériels et mobiliers de bureau	0	0	0	0	Report à nouveau	865 731	393 675
Matériels informatiques	39 649	37 395	2 254	14 058	Résultat de l'exercice	445 855	472 056
Agencements	45 889	41 395	4 494	14 775			
Dépôts de garanties	60 183	0	60 183	64 531			
<b>Sous-total I</b>	<b>171 671</b>	<b>97 291</b>	<b>74 380</b>	<b>109 463</b>	<b>Sous-total I</b>	<b>2 279 330</b>	<b>1 833 476</b>
<i>Actif circulant</i>					<i>Fonds dédiés</i>	622 144	681 893
Avances et acomptes versés	0		0		<i>Dettes</i>		
Autres créances	26 248		26 248	20 425	Dettes fournisseurs	151 078	107 499
Valeurs mobilières de placement	18 925		18 925	0	Dettes fiscales et sociales	33 076	60 082
Disponibilités	2 967 882		2 967 882	2 501 433	Autres dettes	41 454	4 377
					Ets de crédit	0	83
<i>Compte de régularisation</i>					<i>Compte de régularisation</i>		
Charges constatées d'avance	39 548		39 548	48 058	Produits constatés d'avance	0	0
<b>Sous-total II</b>	<b>3 052 603</b>	<b>0</b>	<b>3 052 603</b>	<b>2 569 916</b>	<b>Sous-total II</b>	<b>847 752</b>	<b>853 934</b>
Ecart de conversion Actif	17 100	17 000	100	8 031	Ecart de conversion Passif	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 241 373</b>	<b>114 291</b>	<b>3 127 082</b>	<b>2 687 410</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 127 082</b>	<b>2 687 410</b>

Legs notifiés, en cours de réalisation

379 000

269 000

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2017 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 017	2 016
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 420 742	2 600 407
Legs et donations	512 686	458 101
Subventions	1 048 723	783 786
Cotisations membres	12 607	11 883
Autres recettes	24 160	22 590
Sous-total I	4 018 918	3 876 767
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 595 199	1 492 113
Salaires et charges sociales	1 154 663	1 124 337
Subventions attribuées	828 808	545 989
Dotations amortissements et provisions	30 271	30 990
Autres charges		0
Sous-total II	3 608 940	3 193 429
<i>Résultat d'exploitation I - II</i>	<i>409 978</i>	<i>683 338</i>
Produits financiers	20 907	5 506
Charges financières	18 558	5 099
<i>Résultat financier</i>	<i>2 349</i>	<i>407</i>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Report des ressources non utilisées</i>	<i>532 920</i>	<i>448 604</i>
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	<i>499 391</i>	<i>660 293</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>445 855</b>	<b>472 056</b>

**BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2017**

EMPLOIS	Emplois de 2017 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2017(3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		857 886
<b>I – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 411 212</b>	<b>1 430 660</b>	<b>I – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>2 933 311</b>	<b>2 933 311</b>
<b>I.1. Réalisées en France</b>			<b>1.1. Dons et legs collectés</b>		
- Actions réalisées directement	267 284	251 893	- Dons manuels non affectés	2 240 625	2 240 625
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	180 000	180 000
<b>I.2. Réalisées à l'étranger</b>			- Legs et autres libéralités non affectés	512 686	512 686
- Actions réalisées directement	1 315 606	1 178 767	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	828 322	0	<b>I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>887 825</b>	<b>876 937</b>	<b>2 – AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>763 847</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	887 825	876 937	<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>271 362</b>	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>61 016</b>	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>318 171</b>	<b>283 434</b>			
		<b>2 591 031</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 617 208</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 029 536</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>499 391</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>532 920</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>445 855</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>4 562 454</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>4 562 456</b>	<b>2 933 311</b>
<b>V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 591 031</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 591 031</b>
			<b>Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice</b>		<b>1 200 166</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>0</b>	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public



## Bureau International Catholique de l'Enfance

### ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

**Exercice de 12 mois du 01/01/2017 au 31/12/2017**

#### I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

**Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)** est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

**La mission sociale du BICE**, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

**Les bureaux du BICE** sont situés au siège social à **Paris** (présidence, collecte, relations avec les donateurs, communication), et à **Genève** (secrétariat général, direction des programmes, relations avec les membres, recherche, représentation auprès des institutions internationales).

**Le rôle du BICE** est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

**Le BICE a constitué en 1987** une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

## II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2017 ressort en excédent de 446 K€ contre 472 K€ en 2016.

Ces deux années ont été marquées par un niveau exceptionnel de legs et donations : 513 K€ en 2017 et 454 K€ en 2016.

La Fondation Pro Bice France, constituée en 2015 sous l'égide de la Fondation Caritas France, a collecté 87 K€ en 2017.

## III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Règlementation Comptable et relatif aux associations et fondations et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

### **1°) Fonds dédiés**

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

### **2°) Enregistrement des dons**

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2017 mais encaissés en janvier 2018 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 177 K€ au 31 12 2016 contre 233 K€ au 31 12 2016.

### **3°) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements

### **4°) Les créances et stocks**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux ne sont pas valorisés.

### **5°) Les opérations en devises**

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

### **6°) La conversion des comptes des établissements étrangers**

Les comptes de bilan de l'établissement suisse ont été convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2017. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

### **7°) Fonds associatif**

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

### **8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites**

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

### **9°) Engagement de crédit-bail**

Néant

## 10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

### *Répartition des Charges*

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

#### *Frais directement affectés*

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

#### *Frais indirectement affectés*

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux directement affectables.

#### IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

##### 1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2016	Investissements	Sorties & change	31 12 2017
Logiciels et internet	25.950			25.950
Agencements	45.889			45.889
Matériel informatique	44.536		4.887	39.649
<b>Total brut</b>	<b>116.375</b>		<b>4.887</b>	<b>111.488</b>
Amortissements	31 12 2016	Dotations	Sorties & change	31 12 2017
Logiciels et internet	9.851	8.650		18.501
Agencements	31.114	10.281		41.395
Matériel informatique	30.478	11.340	4.422	37.395
<b>Total amortissements</b>	<b>71.443</b>	<b>30.270</b>	<b>4.422</b>	<b>97.291</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>44.932</b>			<b>14.197</b>
<b>Dépôts &amp; cautions</b>	<b>64.531</b>	<b>106</b>	<b>-4.454</b>	<b>60.183</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>109.463</b>			<b>74.380</b>

##### 2°) Autres créances : 26.248 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

##### 3°) Valeurs mobilières de placement : 18.925 €

Il s'agit de titres reçus en donation, vendus en bourse en 2018

##### 4°) Disponibilités : 2.967.882 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (82 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement 177 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

##### 5°) Charges constatées d'avance : 39.548 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2017 et reportées sur les exercices à venir.

## 6°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/17	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/13	Au 31/12/12
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	865.731	393.675	-27.532	123.746	-157.211	-281.517
Résultat de l'exercice	445.855	472.056	421.207	-151.279	280.957	124.306
<b>Total fonds propres</b>	<b>2.279.330</b>	<b>1.833.476</b>	<b>1.361.420</b>	<b>940.212</b>	<b>1.091.491</b>	<b>810.534</b>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

## 7°) Les fonds dédiés pour 622.144 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>681.893</b>
- Report de ressources non utilisées	532.920
+ Ressources restant à utiliser	499.391
Ecart de change	-26.220
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>622.144</b>

Les fonds dédiés comprennent 70 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

## 8°) Dettes : 225.608 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

## V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	<b>En France</b>	<b>A l'étranger</b>	<b>Total 2017</b>	<b>Total 2016</b>
Collecte de fonds	2.414.627	6.115	2.420.742	2.600.407
Legs et donations	200.594	312.092	512.686	458.101
Subventions	55.200	993.523	1.048.723	783.786
Cotisations membres	1.825	10.782	12.067	11.883
Autres recettes	24.065	95	24.160	22.590
<b>Total</b>	<b>2.696.311</b>	<b>1.322.607</b>	<b>4.018.918</b>	<b>3.876.767</b>
<b>Rappel 2016</b>	<b>3.132.913</b>	<b>743.854</b>	<b>3.876.767</b>	

## Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	4.018.918
Produits financiers	20.907
Produits exceptionnels	0
<b>Total des produits du compte de résultat</b>	<b>4.039.825</b>
Diverses charges et produits réaffectés dans le CER	-10.291
<b>Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources</b>	<b>4.029.534</b>

## VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2017	% 2017	% 2016
<b>Total ressources</b>	Y compris reprise fonds dédiés	<b>4.562</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	2.910	63.8%	61.2%
Frais de recherche de fonds		888	19.4%	20.7%
Frais de fonctionnement		318	7.0%	7.2%
<i>Résultat</i>		<i>446</i>	<i>9.8%</i>	<i>10.9%</i>

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Enfance sans Barreaux, Bientraitance...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2017	% 2017	%2016
<b>Total ressources</b>	<b>2.933</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	1.431	49%	50%
Frais de recherche de fonds	877	30%	29%
Frais de fonctionnement	283	10%	9%
<i>Variation du solde des ressources</i>	<i>342</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

## VII AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2017 le BICE emploie (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 15 personnes, soit 13.8 personnes en équivalent temps plein.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	6	5.5
Genève	9	8.3

### **Bénévoles**

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente moins d'un salarié.

### 7.2 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2017 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 100 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 279K€

### 7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2017, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 700 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

### 7.4 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 292 et 424 K€.

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2017, sur justificatif, s'élève à 18.017 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017 est de 17.160 € TTC

**VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :            NEANT**